



'Echarpe90

Une revue qui informe nos élus...



Bulletin d'information trimestriel

n°20 - Sept. / Oct. 2017

Zoom sur la future Maison du Terroir de Phaffans... p.8

Rencontre avec M. Marc ETTWILLER, Maire de Phaffans



En 2013, la commune de Phaffans décide l'acquisition de cette ancienne ferme située à l'entrée de la rue menant à la mairie. Rachetée à l'ancienne Communauté de Communes du Tilleul (CCT) après l'abandon de divers projets, cette ancienne demeure datant du XVIII^e siècle, brûlée en 1815 et reconstruite en 1816 (comme l'indique le fronton de la porte d'entrée), serait destinée à devenir une Maison du Terroir avec vente de produits locaux et expositions temporaires sur l'artisanat et l'agriculture...un beau projet en perspective!

■ Vie de l'Association p.2

. L'Association des Maires change de logo et devient l'AMF90
. La Journée de l'Echarpe du 23 septembre 2017 : les 30 ans de l'association...

■ Actualité p.3

■ Nouvelles juridiques p.4

LA MIFE - LES CLAUSES SOCIALES : un outil au service du développement territorial et de l'insertion des publics en difficulté

■ EDF nous informe p.6

EDF Partenaire de la Journée de l'Echarpe

■ ENEDIS nous informe p.7

Que fait Enedis pour mettre en oeuvre la transition énergétique dans les territoires ?



LE MOT DU PRESIDENT

Chèr(e)s collègues,

Nous aurions voulu trouver un titre pour la Journée de l'Echarpe que nous n'aurions gère trouver mieux que : Et le maire dans tout ça?

En effet comment résumer en quelques mots le dépit des maires en cette période difficile.

Un maire, c'est une personne qui s'engage avec une équipe pour porter des projets et les accomplir dans la commune qu'il aime par dessus tout. C'est une personne qui s'engage sur un programme qu'il ne peut plus tenir désormais.

Aujourd'hui c'est devenu un personnage qui est mis au banc, accusé à tort pour des difficultés financières dont il n'est pas responsable.

Les maires demandent un minimum de respect, ils n'en peuvent plus de subir tant de pressions, accusés de tous les maux.

Nous avons fait des efforts inouïs dans nos communes durant ces 3 dernières années (11 milliards). C'est pas fini ce sera encore 10 milliards d'économie à faire qui sont devenus 13 milliards désormais !

J'ai peur pour nos communes chers collègues . On voudrait les faire crever que l'on ne s'y prendrait pas mieux! Ces 36000 communes et leur maires dépensiers, cause de tous les maux...

En réalité, ces maires et autres élus sont des bénévoles au vue du temps qu'ils consacrent à leur communes ! C'est la richesse de la France et notre Président veut l'anéantir ? Et le Maire dans tout ça ?

Pierre REY
Président de l'AMF90

L'Association des Maires change de logo et devient l'AMF90



Quoi de mieux pour marquer une date anniversaire que de renouveler son identité visuelle?

C'est le choix qu'a fait le Conseil d'Administration de l'association au printemps 2017.

Pourquoi avoir adopté la charte graphique de l'AMF Paris?

Loin de prêter une quelconque «allégence» à l'AMF, il paraissait important aujourd'hui de faire valoir le lien fort qui unit l'association nationale et notre association départementale, en s'inscrivant dans un réseau riche d'expériences et de rencontres.

Cependant, notre association possèdera toujours son libre arbitre face aux positions politiques que l'AMF peut adopter, et conservera toujours son indépendance quant à son mode de gestion.

Certe ce logo marque à la fois une appartenance, mais il exprime aussi et surtout un engagement et une dynamique dans un esprit de pluralisme...



Logo de 1996



Logo de 2001

La Journée de l'Echarpe du 23 septembre 2017 : les 30 ans de l'association...

La Journée de l'Echarpe s'est déroulée le samedi 23 septembre dernier à l'Atraxion d'Andelnans.

Cette année, la manifestation revêtait une connotation particulière puisque l'association fêtait ses 30 ans d'existence.

Pour l'occasion, près de 80 exposants s'étaient réunis sur une trentaine de stands pour échanger avec les élus. La journée a été ponctuée par des conférences, des signatures de conventions (EDF, FRTP) et des ateliers.



M. Mathieu DARNAUD, Sénateur de l'Ardèche, a fait spécialement le déplacement pour tenir une conférence sur le thème de la journée « Et le Maire dans tout ça ? », état des lieux des réflexions menées lors de la Conférence Nationale des Territoires.

Pour le côté festif, Nicolas DEBRAY, ancien maire d'Étival dans le Haut-Jura, a animée une conférence gesticulée intitulée « Un Maire de famille » qui a enthousiasmé l'auditoire.

Encore une belle réussite que cette Journée de l'Echarpe 2017!



L'approvisionnement en eau potable : le dispositif ORSEC actualisé

Une instruction interministérielle mise en ligne le 31 août dernier détaille les modalités du dispositif ORSEC Eau potable que les préfets de département devront mettre en place ou actualiser d'ici le 31 décembre 2020.

Ce dispositif doit permettre de gérer les possibles perturbations importantes sur un réseau de distribution d'eau potable rendant impossible la consommation d'eau par les usagers. Il est mis en oeuvre lorsque le réseau public d'adduction ou de distribution est affecté par des ruptures qualitatives et/ou quantitatives de plus ou moins longue durée (sécheresse, rupture de canalisation, pollution...).

Ce dispositif doit donc identifier la vulnérabilité des ressources et des installations de production, de stockage et de distribution d'eau potable, l'organisation et la coordination des interventions (EPCI, commune, SDIS) pour les mesures de gestion nécessaires lors d'événements et les différents dispositifs pouvant être mis en place pour assurer l'approvisionnement en eau potable de la population.

Enfin le Plan ORSEC Eau potable devrait être complété par des plans d'alerte aux pollutions accidentelles des ressources en eau, et des plans de secours en cas de rupture de la fourniture par les réseaux publics.

Le nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD)

Le nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD) dans l'Union européenne entre en vigueur en mai 2018. Le Correspondant Informatique et Liberté (CIL) est remplacé par le Délégué à la protection des données (DPO) qui sera obligatoire pour toute structure publique.

Les amendes en cas de mauvaise gestion et de fuite des données personnelles peuvent désormais atteindre 20 millions d'euros. Pour de nombreuses collectivités, la mise en conformité passera donc par la nomination et/ou la mutualisation d'un DPO dont la principale mission sera d'effectuer des audits de gestion et de gouvernance des données auprès des collectivités.

Suppression de la Taxe d'habitation

En juillet dernier, le gouvernement a confirmé que les communes et les communautés bénéficieront à partir de l'an prochain d'un dégrèvement en contrepartie de la suppression partielle de la taxe d'habitation.

Après tout un débat sur l'emploi du mot «dégrèvement» ou «exonération», le ministre de l'Action et des Comptes publics a confirmé que *«s'agissant de la première tranche et des trois tranches d'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des Français figurant dans le projet présidentiel, il s'agira bien d'un dégrèvement opéré par le gouvernement : le manque à gagner pour les collectivités locales sera compensé à l'euro près par l'Etat»*.

La suppression de la taxe prendrait donc la forme d'un dégrèvement qui verra l'Etat se substituer au contribuable dans la limite des taux en vigueur avant la réforme.

Bien que cette annonce rassure les élus locaux, il n'en est pas moins qu'un dégrèvement peut par la suite se transformer en exonération... affaire à suivre.

Réforme de l'état civil...

La circulaire de «présentation de diverses dispositions en matière de droit des personnes et de la famille» a été publiée le 31 août dernier. Toutes les nouvelles modalités sont détaillées dans huit fiches annexées à la circulaire, ainsi que des documents types concernant principalement le changement de nom.

D'autres fiches portent sur l'annulation et la rectification des actes d'état civil, la vérification sécurisée - au moyen de la plateforme comedec - des données à caractère personnel contenues dans les actes, ainsi que sur la possibilité pour le maire d'affecter à la célébration des mariages une salle extérieure à la mairie.

Droit à l'erreur et à la simplification

Le projet de loi relatif au droit à l'erreur et à la simplification a été présenté devant le Conseil national d'évaluation des normes le 20 juillet dernier. Ce texte revient sur quelques dispositions intéressant les collectivités.

Concernant la rénovation thermique des bâtiments publics de plus de 2000 m², le projet de loi reconnaît que la date butoir de 2020 n'est pas soutenable. Il propose donc de repousser cette échéance de 10 ans.

Autre proposition : la suppression de la propagande électorale papier, sauf pour les élections municipales et présidentielles. Il reviendrait donc aux maires d'assurer l'information des électeurs soit en affichant en mairie les professions de foi papier, soit en mettant à disposition du public une version numérique de ces documents.

Le gouvernement souhaiterait également réduire le nombre des actes des collectivités soumis au contrôle de la légalité du préfet. Par exemple, ne seraient plus soumis les délibérations concernant les montants des redevances d'occupation, le déclassement de la voirie communale ou la création de régie.

Mais en contrepartie, le gouvernement souhaiterait renforcer le pouvoir d'évocation du préfet par la transmission des ordres du jour et des rapports de présentation des conseils municipaux.

Enfin le texte prévoit également des adaptations de la loi en matière de finances et de fiscalité comme l'obligation pour toutes les collectivités de proposer aux usagers une offre de paiement en ligne.

Eau et Assainissement

Une note du 22 septembre a annoncé que le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI est prévu pour le 1er janvier 2020.

La note rappelle en outre que la compétence assainissement reste jusque là une compétence facultative : les différences de tarifs et de modes de gestion dans un même EPCI issu d'une fusion demeurent donc permises sous certaines conditions.

DIF des élus locaux

En juin dernier quatre décrets ont été publiés quant à l'application du droit individuel à la formation des élus. La gestion du fonds a été confié à la Caisse des Dépôts et des Consignations. Toutes les informations utiles et les formulaires à remplir sont accessibles sur le site de la CDC.

Le fonds prend en charge le coût de la formation (frais pédagogiques) mais également les frais de déplacement et de séjour des élus sous certaines conditions.

Dans un espace dédié sur le site, les élus peuvent se renseigner sur la façon dont ils pourront demander concrètement cette formation ainsi que la liste des organismes agréés et celle des formations éligibles.



LES CLAUSES SOCIALES UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'INSERTION DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ



La clause sociale offre aux acteurs du territoire la possibilité de mettre en œuvre un partenariat gagnant-gagnant entre donneurs d'ordres, maîtres d'œuvre, entreprises et public à la recherche d'emploi. Elle constitue également un formidable outil de développement des compétences des personnes en recherche d'emplois.

Le principe : les entreprises qui travaillent sur des marchés publics réservent des heures de travail aux personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle.

Tous les marchés sont concernés (y compris pour les donneurs d'ordre privés). Les clauses sociales ne concernent pas le seul secteur du BTP : réhabilitation, construction. S'ouvrent d'autres perspectives, de nouveaux types d'activités et de montage, notamment dans l'environnement et espaces verts, les services et les prestations intellectuelles.

Toutes les collectivités ont la possibilité de mettre en œuvre une clause dans leurs marchés. Même des marchés de faible montant peuvent intégrer ce type de dispositif.

Pour les donneurs d'ordres, la clause sociale permet de concilier leur développement et leurs objectifs liés au développement durable avec ces trois piliers : économie, environnement et développement humain. Pour les entreprises ou acheteurs privés, le recours aux clauses est un moyen d'intégrer les préoccupations sociales dans leurs activités et avec leurs fournisseurs.

La MIFE-PLIE est une véritable plate-forme partenariale entre donneurs d'ordres, maîtres d'œuvre, entreprises et public en recherche d'emploi.

Elle assure un accompagnement multi facettes :

- des donneurs d'ordres dans la mise en œuvre de la clause sociale au sein de leur marché.
- des entreprises dans le recrutement grâce à une connaissance fine de leurs besoins en compétences et des capacités des publics.
- des publics de manière individualisée et renforcée.

Le développement durable (article 5 du code des marchés publics) est confirmé par l'ordonnance du 23 juillet 2015 à l'article 30 :

« La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ».

Cela signifie que le Maître d'ouvrage doit prendre en compte la clause sociale dans ses marchés et si tel n'est pas le cas elle doit pouvoir justifier du non recours à la clause d'insertion.



LA MIFE-PLIE VOUS ACCOMPAGNE :

AVANT LA PASSATION DU MARCHÉ

- Identification des marchés supports à la clause d'insertion.
- Définition des niveaux d'engagement : désignation des lots et calcul des heures d'insertion.
- Assistance à la rédaction des pièces du marché.

APRÈS LA PASSATION DU MARCHÉ

- Conseil, accompagnement des entreprises attributaires dans :
 - la définition de leurs besoins en recrutement.
 - le choix des modalités pratiques de mise en œuvre de la clause.
 - la mise en relation avec les structures de l'insertion par l'activité économique.
 - le suivi administratif de la clause.

À LA FIN DES OPÉRATIONS

- Évaluation de la bonne exécution des engagements pris par les entreprises.
- Accompagnement des publics.
- Suivi des indicateurs quantitatifs, qualitatifs et élaboration des bilans auprès des donneurs d'ordres.

MIFE-PLIE

Place d'Europe - 90000 BELFORT

Contact clauses d'insertion :

03 84 90 40 24 ou mife@mife90.org



Florian Bouquet
Président du Conseil départemental du
Territoire de Belfort, Président du PLIE

Les entreprises trouvent dans les clauses d'insertion un intérêt qui dépasse largement les questions d'image ou de réputation comme l'ancrage territorial, une politique de diversité active ou un positionnement engagé vis-à-vis de ses propres clients.

Accompagner vers l'emploi durable les personnes qui en sont le plus éloignées est un impératif, non seulement social et humaniste, mais aussi économique. Chaque euro investi dans une action d'insertion efficace rapporte plus du double à la collectivité. Et chaque personne sortie des dispositifs d'assistance ne dépend plus financièrement de la collectivité, retrouve le chemin de l'autonomie et participe à son tour de façon active à l'économie.

Inspirée du cheminement des clauses sociales dans les marchés publics, loin de toute contrainte réglementaire, bâtie sur l'engagement volontaire, le partenariat et l'innovation sociale, la clause sociale d'insertion est sans nul doute le levier opérationnel entre performance économique des entreprises et intégration des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Dans le Territoire de Belfort, des entreprises socialement responsables s'engagent dans une démarche volontaire d'insertion.

Afin de les reconnaître et les valoriser, la MIFE-PLIE et ses partenaires se mobilisent pour le développement du label « Empli'tude » dans notre territoire.

Paul Grosjean
Président de la MIFE



Il y a une dizaine d'années, quand sont nées ces clauses dites « sociales » dans les marchés publics, beaucoup ont pensé à l'arrivée de nouvelles contraintes.

Aujourd'hui, grâce à l'implication des élus, des entreprises et de leurs représentants, particulièrement dans le Territoire de Belfort, je crois que nous pouvons être fiers des résultats obtenus, de la qualité, voire même, de l'intelligence collective qui a prévalu sur ce sujet.

Cette démarche exemplaire qui se base sur la volonté des donneurs d'ordres publics ou privés se trouve aujourd'hui confortée et renforcée au niveau national par la réforme des marchés publics. C'est pourquoi, nous souhaitons nous engager encore plus fortement en choisissant de développer autour de la clause sociale une nouvelle démarche de coopération entre les acteurs publics et privés du département :

- Faciliter la mise en œuvre de la clause sociale grâce à l'équipe de la MIFE et du PLIE
- Développer des partenariats inédits
- Se mettre véritablement au service des acteurs publics, économiques, ainsi que de nos bénéficiaires



avec le Fonds social européen (FSE)

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Préfecture du Territoire de Belfort





PARTENAIRE DE LA JOURNÉE DE L'ÉCHARPE AUX CÔTÉS DE L'AMF 90



Engagement entre Pierre Rey, Président de l'AMF 90 et William Lombardet, Directeur de Développement Territorial EDF Franche-Comté



Déjà 30 ans pour l'association, ça se fête !



Succès de la Smartflower et nombreux échanges sur le stand EDF

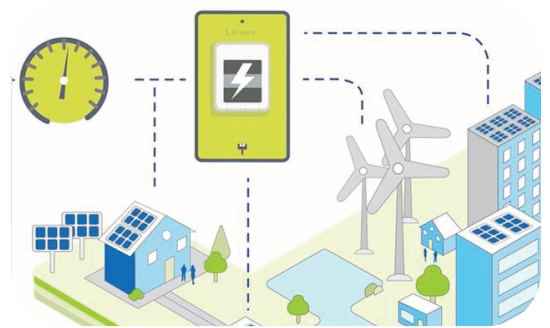




Que fait Enedis pour mettre en œuvre la transition énergétique dans les territoires ?

Il y a un an ERDF devenait Enedis et renforçait son engagement en faveur de la transition énergétique des territoires.

Ce changement de nom marquait une nouvelle étape pour consolider et amplifier la construction d'un service public nouvelle génération, utilisant le meilleur du numérique, des technologies et des données pour accompagner les territoires dans la transition énergétique, anticiper l'évolution du mix énergétique français et répondre aux besoins des consommateurs.



Linky, un outil au service de la transition énergétique

Le compteur Linky remplacera d'ici 2021 les compteurs d'électricité des 35 millions de clients sur le territoire français.

Il constitue un maillon essentiel du réseau de demain. Ce capteur multifonctions, intégré dans un vaste système communicant au sein du réseau de distribution, permet d'améliorer le suivi et la gestion du réseau basse tension.

Intégrer les énergies renouvelables au réseau de distribution d'électricité

- Le développement des énergies renouvelables intermittentes complexifie le pilotage et les interventions sur le réseau de distribution d'électricité.
- L'adaptation et la modernisation du réseau de distribution d'électricité est déjà en œuvre depuis plusieurs années puisque 95 % des producteurs d'énergies décentralisées y sont directement raccordés.
- Enedis expérimente par ailleurs des solutions pour répondre à ces nouvelles contraintes et ainsi accueillir dans les meilleures conditions les énergies renouvelables tout en maintenant la meilleure qualité de fourniture possible.



Accompagner le développement de la mobilité électrique

En tant que gestionnaire du réseau de distribution, Enedis :

- est consultée dans l'optimisation et la localisation des bornes de recharge des véhicules électriques,
- assure le raccordement de ces bornes,
- se dote d'une flotte de véhicules électriques pour l'exercice de ses missions.

ZOOM sur la future Maison du Terroir de Phaffans...

Un projet s'inscrivant dans les travaux de requalification du centre du village...

Cette ancienne demeure communale est située en plein coeur du village où se déroulent actuellement des travaux de requalification et de mise en valeur entamés par l'ancienne communauté de communes, et poursuivis par le Grand Belfort dont fait à présent partie la commune de Phaffans.

A l'époque de la Communauté de Communes du Tilleul (CCT), deux parcelles avaient été acquises pour créer un pôle multiservices et une micro-crèche. Suite aux diverses fusions, le projet a peu à peu évolué. Aujourd'hui, les travaux entamés consistent en la création de 30 places de parking, d'une place centrale entourée d'espaces verts avec aires de pique-nique pour accueillir les pèlerins du chemin de St Jacques de Compostelle passant par la commune, et d'un chemin piéton reliant le parking aux bâtiments administratifs (mairie, école).

Il paraissait donc intéressant pour la commune d'acquérir cette ancienne ferme avec sa parcelle afin de participer à la mise en valeur du centre du village...mais pour en faire quoi?

Une future mairie... et puis non...

Après un premier projet de rénovation pour la transformer en nouvelle mairie, la commune a préféré mettre à disposition des producteurs locaux cette ancienne demeure pour en faire une Maison du Terroir. « Il n'était pas cohérent de créer une nouvelle mairie dans le contexte actuel tendant vers les regroupements de communes », nous explique le maire M. ETTWILLER. Des contacts ont donc été pris avec la Chambre d'Agriculture et un chiffrage des travaux est en cours de réalisation.

L'objectif serait de créer dans l'actuel garage, dont la toiture sera prochainement refaite, une première salle destinée à la vente de produits locaux : « produits que l'on retrouverait également sur le marché qui se tiendrait sur la place un peu plus loin », nous précise le maire. Les autres pièces du rez-de-chaussée serviraient à la présentation de produits du terroir et aux expositions temporaires sur l'artisanat local, le patrimoine, et les techniques agricoles.

A l'étage, serait aménagé un gîte pouvant être destiné aux pèlerins du Chemin de St Jacques de Compostelle qui souhaiteraient faire une halte dans la commune.



Dans un premier temps...la couverture du garage.

La commune a acheté cette ancienne ferme pour son caractère à la fois historique et patrimonial. La façade principale est typique de l'architecture locale avec les blocs de grès rose entourant portes et fenêtres. Le fronton de la porte est orné d'une inscription en latin « A BELLO COMBUSTA FUIT 1815 ET RENOVATA EST 1816 » rappelant le destin de cette maison ayant souffert, tout comme 60 autres maisons du village, du passage des troupes autrichiennes en 1815.

Donc avant de procéder à la rénovation complète de cette bâtisse, il était urgent de couvrir le garage mis à nu du fait de la démolition des hangars agricoles accolés à la ferme. Les travaux consistent au retrait du plancher plafond actuel, à la réalisation d'un nouveau solivage et d'un nouveau plancher, à la pose d'une nouvelle charpente et d'une couverture en tuile. L'ensemble

des travaux est estimé à 8558€ HT pour lesquels une aide partenariale du Département de 2000€, une subvention parlementaire de 2000€ et une aide financière du Grand Belfort de 2846€ ont été obtenues, ce qui correspond à un partenariat global de 80% de la dépense HT engagée.

Des travaux envisagés pour une ouverture en 2019...

Comme indiqué précédemment, le chiffrage de la rénovation de cette demeure est en cours de réalisation.

Considérant le caractère patrimonial de la bâtisse et sa future destination, le Grand Belfort a manifesté son intérêt et serait prêt à apporter une nouvelle aide financière. D'autres dossiers de demandes de subventions seront prochainement envoyés à l'Etat, la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération afin de solliciter un soutien financier pour un projet atypique, participant à la mise en valeur de la commune située sur un itinéraire de pèlerinage.

Mais plus qu'une mise en valeur du centre du village, il s'agit également pour la municipalité de promouvoir le patrimoine immatériel de la région à la fois pour les habitants de la commune et des environs, mais aussi pour les gens de passage.

Profiter du Chemin de St Jacques de Compostelle est une aubaine pour la commune qui, par cette Maison du Terroir, pourrait devenir une « vitrine » du Territoire de Belfort, de sa culture et de son histoire. On ne peut que souhaiter que ce projet aboutisse et que les subventions soient au rendez-vous. Si le financement le permet, les travaux débuteraient fin 2018 pour une ouverture en 2019... Bien sûr nous serons présents!

Directeur de
Publication:
Pierre REY
Rédacteur en Chef:
Dimitri RHODES
Rédaction/Maquette:
Céline MOUGIN
ISSN 2430-0586

29, bd Anatole France CS 40322
90006 BELFORT Cedex - 03.84.57.65.70
www.maires90.asso.fr